

Le Château
Case postale 24
CH-2900 Porrentruy 2

t +41 32 420 33 00
f +41 32 420 33 01

ccp 25-11354-0
ccp 25-11354-0

Référence dossier : CC 12 / 2020

Porrentruy, le 15 septembre 2020

Communiqué de presse

Par arrêt du 8 septembre 2020, la Cour civile a rejeté l'appel interjeté par La Cantine dans la procédure en contestation de la résiliation anticipée du bail qui l'oppose à Personalvorsorgestiftung vonRoll infratec AG (VonRoll)

Les parties étaient liés par un contrat de bail conclu le 19 juin 2017 pour une durée déterminée de dix ans. Le 17 décembre 2018, VonRoll a adressé à l'appelante une résiliation du bail pour le 31 janvier 2019. La Cantine a saisi le Tribunal des baux à loyer et à ferme du Tribunal de première instance d'une demande en annulation du congé, demande qui a été rejetée par décision du 31 octobre 2019.

Saisie d'un appel contre cette décision, la Cour civile l'a rejeté le 8 septembre 2020 et confirmé, ainsi, la validité de la résiliation du bail. Elle a considéré en substance que VonRoll était légitimée à invoquer des violations contractuelles portant, notamment, sur l'entretien des alentours du bâtiment et la construction d'installations sans son accord.

Vous trouverez en annexe l'arrêt partiellement anonymisé de la Cour civile.

Personne de contact : Daniel Logos, président de la Cour civile, tél : 032 420 33 00